Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-085-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 13 MAI 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Engagements Quartiers 2030 - Validation de la programmation prévisionnelle de l'appel à projets 2024

Rapporteur : Sébastien LEROUX
N°CC2024-085

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**68**
Nombre de pouvoirs	**10**
Votants	**78**
Secrétaire de séance : Stéphan DEBACKER	

L'an 2024, le 13 mai, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 07 mai, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Etaient présents :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY LES DEUX EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-085-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

(SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ;Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU LA MULOTIERE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE SUR AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE FORAINVILLIERS) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY MIVOIE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) M. Marc AVENARD (LURAY) ; M ; Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT OUEN MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET)

Pouvoirs :

Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Pierre SANIER (BU) donne pouvoir à Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-085-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

Il a été exposé que,

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement de certains quartiers et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. La nouvelle génération des contrats de villes, nommés « Engagements Quartiers 2030 », a été signé le 19 mars 2024. Ce document, conclu à l'échelle intercommunale, entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, la Région, le département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, a pour objectif de définir le cadre d'actions de la politique de la ville pour les six prochaines années (2024-2030). Cette action publique a vocation à être développée sur les quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du territoire : Rochelles-Barthou à Dreux, Dunant-Kennedy à Dreux, Vauvettes à Vernouillet, les Bâtes à Dreux et la Tabellionne à Vernouillet.

Ce contrat s'articule autour de quatre priorités opérationnelles :
- promouvoir les valeurs de la République dont l'égalité, la laïcité et l'engagement citoyen ;
- améliorer l'insertion professionnelle et l'emploi, singulièrement pour les plus jeunes ;
- favoriser l'insertion sociale, particulièrement pour les femmes par l'éducation, le sport et la culture ;
- garantir ses droits et remplir ses devoirs.

Dans le cadre du contrat « Engagements Quartiers 2030 », les quatre copilotes de la politique de la ville (L'Etat, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et les villes de Dreux et Vernouillet) proposent un appel à projets annuel. L'objectif est de favoriser l'initiative locale et l'innovation dans l'action publique en s'appuyant sur des porteurs de projet pour la mise en œuvre du contrat. Il est ainsi important que de nouvelles actions puissent être proposées de manière régulière et fassent l'objet d'une expérimentation en fonction des besoins des habitants et de l'évaluation annuelle des actions menées par des nouveaux porteurs et par les partenaires réguliers.

Cette année, pour l'appel à projets 2024, les signataires du contrat Engagements Quartiers 2024 ont défini trois axes prioritaires :
- laïcité : Renforcer le rôle d'acteur des jeunes comme citoyens ; favoriser la mixité sociale entre les publics urbains et ruraux ; favoriser la mixité sociale au sein des territoires ; encourager la participation de la jeunesse à la vie du territoire ;
- jeunesse et famille : Favoriser l'accompagnement à la parentalité et le lien social ; promouvoir et favoriser l'accès aux services de droit commun (santé, culture, sport, numérique, droit…) ; accompagner les jeunes vers l'insertion professionnelle ;
- valeurs de la République : Lutter contre les discriminations, les stéréotypes et les violences faites aux femmes ; promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ; renforcer les actions autour de la citoyenneté et directement en lien avec les valeurs de la République.

Les actions retenues dans ce cadre constituent la programmation annuelle. Elles doivent permettre la mise en œuvre des objectifs qui y sont inscrits. Ces actions peuvent être financées partiellement par des crédits spécifiques de la politique de la ville octroyés, des crédits publics de droits communs et/ou des fonds privés. Ainsi, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite soutenir les structures qui favorisent la mixité sociale entre les habitants des quartiers politique de la ville et les habitants du reste du territoire intercommunal. Chaque année, les signataires et financeurs de l'appel à projets définissent des orientations et des priorités d'actions.
Depuis 2022, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux montre son engagement et son implication dans les quartiers prioritaires avec une enveloppe budgétaire de crédits spécifiques politique de la ville de **40 000 €.**

24 dossiers déposés par 17 porteurs sollicitent une subvention intercommunale qui s'élève à 117 730 € :
5 dossiers ont pour objectif l'amélioration de l'insertion professionnelle par un retour à l'emploi, le suivi d'une formation ou par la création d'entreprise ;
5 dossiers ont pour objectif l'insertion et la mixité social par le sport ;
6 dossiers ont pour objectif l'insertion et la mixité sociale par l'accès à la culture ;
3 dossiers ont pour objectif de favoriser l'émancipation de la femme ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-085-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

5 dossiers ont pour objectif de promouvoir la laïcité et les valeurs de la République.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux propose de subventionner 11 dossiers (10 porteurs). Le montant attribué à ces derniers s'élèverait à 39 500 € (47 500 € de demande) et se répartirait comme suit :

STRUCTURE	THEME	ACTION	DEMANDE	ATTRIBUTION
Ville de Dreux	Insertion professionnelle	Salon de l'apprentissage et des métiers	2 000 €	2 000 €
Compagnie de l'Œil Brun	Insertion et mixité sociale par l'accès à la culture	Entre parenthèses – Ensemble théâtral amateur	10 000 €	6 000 €
Association Faites du Sport	Insertion et mixité sociale par le sport	Fête du sport et du handisport	2 000 €	1 000 €
Les lumières de la ville	Favoriser l'émancipation de la femme	Les Rugissantes : lumières de femme	4 000 €	4 000 €
Les lumières de la ville	Promouvoir la laïcité et les valeurs de la République	Info intox. ? Complotisme, désinformation, intelligence artificielle, harcèlement	3 000 €	1 500 €
Maison notre Dame château des Vaux	Favoriser l'émancipation de la femme	Le bercail Nomade	10 000 €	10 000 €
Ligue de l'enseignement	Promouvoir la laïcité et les valeurs de la République	L'égalité hommes-femmes, filles-garçons parlons-en, défendons-la !	3 000 €	3 000 €
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) d'Eure-et-Loir	Insertion et mixité sociale par le sport	Tournois avec différentes activités	2 000 €	1 500 €
Compagnie Zest'Cie	Insertion et mixité sociale par l'accès à la culture	Festival dans tous les sens et avant-première du festival	5 000 €	5 000 €
Collège Louis Armand-Ecole Gambetta Boucher	Insertion et mixité sociale par l'accès à la culture	Ecole Gambetta Boucher-Cirque à l'école et dans le quartier	5 000 €	5 000 €
Les deux rives	Promouvoir la laïcité et les valeurs de la République	Assimilation insertion ou intégration Quelles perspectives ?	1 500 €	500 €
		TOTAL	**47 500 €**	**39 500 €**

Cette programmation est susceptible de connaître des modifications après la tenue des différentes instances de validation.

***VU** la loi LAMY de 2014 sur « la programmation de la ville et la cohésion urbaine » relative à la réglementation du déploiement de la politique de la ville à l'échelle nationale ;*

***VU** la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des nouveaux contrats de ville 2024-2030 dans les départements « métropolitains ;*

***VU** le courrier officiel du 3 avril 2023 de l'ancien ministre délégué au logement et à la ville Olivier KLEIN à destination des préfets de région, des préfets de département et les préfets délégués à l'égalité des chances relatif à la « Prochaine génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » ;*

***VU** le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;*

***VU** l'avis favorable de la commission attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable du 18 avril 2024.*

***VU** le contrat « Engagements Quartiers 2030 ».*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-085-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE la programmation prévisionnelle de l'appel à projets 2024 du contrat « Engagements Quartiers 2030 ».

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 24 mai 2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 24 mai 2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Stéphan DEBACKER** **Secrétaire de séance**